

Master 1 DROIT

Examens du 1<sup>er</sup> semestre 2012/13

Session 1

MÉDIA  
DROIT

## Droit de la protection sociale

Fabienne Muller

**Indiquez pour chaque affirmation si elle est correcte ou incorrecte en justifiant votre réponse ou en l'illustrant**

- I. La sécurité sociale est présentée comme mettant en œuvre des principes solidaires au vu du fait que
  - a. Les contributions des salariés sont proportionnelles au niveau des salaires
  - b. Les prestations en nature de l'assurance maladie sont servies à des personnes qui ne contribuent pas au financement du régime
  - c. Tous les revenus sont mis à contribution pour assurer le financement de la Sécurité sociale
  
- II. Les cotisations patronales
  - a. Sont calculées dans la limite du plafond de la sécurité sociale
  - b. Sont déduites du salaire brut
  - c. Ne sont pas dues sur les sommes versées aux salariés au titre des frais professionnels
  
- III. Un conseiller en management des risques psycho sociaux des entreprises facturant ses interventions et expertises
  - a. Relève du RSI pour tous les risques
  - b. Relève de la catégorie des professions libérales
  - c. Choisit librement son régime pour l'assurance vieillesse
  
- IV. Le Tribunal du contentieux de l'incapacité, peut être saisi pour
  - a. contester l'origine professionnelle d'un accident
  - b. fixer le taux d'invalidité d'un assuré
  - c. réduire le taux d'incapacité d'un salarié à la demande de l'employeur
  
- V. Une maladie professionnelle
  - a. Doit être déclarée dans les 24h par la victime
  - b. Doit figurer dans un tableau pour être reconnue
  - c. Peut donner lieu à réparation pour faute inexcusable

VI. La CARSAT

- a. Est au service d'une branche du régime général
- b. Décide de l'origine professionnelle d'une maladie hors tableaux



**Durée : 1H**

**Document(s) autorisé(s) : aucun**

**Matériel autorisé : aucun**